

LA CITOYENNETÉ

LA LETTRE ADRESSÉE PAR LA NATIVE CULTURAL AND COMMUNICATIONS SOCIETY OF ONTARIO

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai posé la semaine dernière au ministre d'État une question sur la citoyenneté et je pense qu'il est maintenant en mesure d'y répondre; étant donné qu'il vaut mieux que questions et réponses apparaissent sur la même page, je vais la répéter. Je demande au ministre d'État chargé de la citoyenneté pourquoi, depuis la semaine dernière, aucune réponse n'a été fournie à une lettre que la Native Cultural and Communications Society of Ontario lui a adressée en date du 24 août?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignore l'existence d'un organisme de ce nom mais, à la suite de lettres d'une dame désireuse de le créer, nous avons eu des entretiens personnels avec elle.

M. Woolliams: De quelle société s'agit-il?

L'hon. M. Stanbury: De celle dont parle le député. Nous y avons répondu par les entretiens qu'ont eus avec elle sur un laps de temps considérable des fonctionnaires de mon ministère. Des consultations avec les autorités provinciales et les organisations intéressées ont également eu lieu, à la suite de quoi une décision sera prise dans un bref délai.

M. Howard (Skeena): Je félicite le ministre d'avoir parlé personnellement à cette jeune femme. Cela signifie qu'il existe encore de l'espoir pour le parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Howard (Skeena): Comme la lettre du 24 août, adressée au ministre, renfermait une demande de subvention, semblable à celle qui a été présentée au gouvernement provincial de l'Ontario, pour couvrir les frais de rencontres d'organisation, le ministre dirait-il quelle décision a été prise à l'égard de cette demande?

L'hon. M. Stanbury: La décision que nous transmettons est la même qu'a prise la province d'Ontario—c'est un refus.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS, PAR CERTAINES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT AÉRIEN, D'APRÈS L'ANCIEN TAUX FIXE DE 92c. DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, qui est censé être présent aujourd'hui. Elle concerne le ministère des Transports. Le ministre suppléant pourrait peut-être y répondre. Comme Air Canada, la CP Air et la BOAC majoraient artificiellement le prix des voyages aériens internationaux pour les Canadiens, en s'en tenant à l'ancien taux fixe de 92c. pour le dollar canadien, quelle mesure prend le gouvernement pour remédier à cette pratique discriminatoire?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je prendrai note volontiers de cette question au nom du ministre de la Consommation et des Corporations.

L'hon. M. Dinsdale: Je voudrais poser une question supplémentaire. Comme les transports aériens ont une importance vitale pour les Canadiens, le ministre suppléant prierait-il son collègue de faire une déclaration aussitôt que possible à l'appel des motions?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je vais soumettre la question à son examen.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DES EMPLOYÉS D'HÔPITAUX—
LES COTISATIONS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Étant donné le dur coup que peut porter aux employés d'hôpitaux, qui touchent un faible revenu, leur association au régime d'assurance-chômage, qui augmenterait par ailleurs d'environ 2 p. 100 le prix des services hospitaliers, et étant donné l'appel qu'a lancé le gouvernement en vue de maintenir ces prix, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette augmentation du prix des soins hospitaliers sera absorbée par le gouvernement fédéral dans les futurs programmes à frais partagés?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord sur la prémisse de la question. Je crois que cette assurance va être très profitable aux employés visés. Nous savons qu'ils veulent être assurés, car ils m'en ont fait part personnellement. En ce qui concerne les cotisations, la partie versée par l'employeur entrerait dans les frais d'administration des hôpitaux, et serait partagée.

M. Rynard: Le ministre de la Santé ne se souvient-il pas ou ne sait-il pas qu'un de ses prédécesseurs n'a pas inclus ces employés, étant donné la multiplication des frais?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que la question ainsi formulée n'est pas réglementaire.

L'hon. M. Munro: Les intérêts des employés sont respectés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—LA DURÉE DU SÉJOUR DES TROUPES
CANADIENNES

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de la Défense nationale, j'aimerais poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre serait-il en mesure de nous dire si les troupes canadiennes cantonnées à Chypre seront encore en place après le 15 décembre et pour combien de temps?